



HAL
open science

La maison en Gaule Narbonnaise - Débats

Alain Bouet, Raymond Sabrié, Jean-Marc Mignon, Jean Guyon

► **To cite this version:**

Alain Bouet, Raymond Sabrié, Jean-Marc Mignon, Jean Guyon. La maison en Gaule Narbonnaise - Débats. La Maison urbaine d'époque romaine en Gaule narbonnaise et dans les provinces voisines : Actes du colloque d'Avignon (11-13 novembre 1994), 6.1, Service d'Archéologie du Conseil Général de Vaucluse, pp.252-255, 1996, Documents d'Archéologie Vauclusienne. hal-04569921

HAL Id: hal-04569921

<https://hal.science/hal-04569921>

Submitted on 6 May 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DÉBATS

LES BALNÉAIRES PRIVÉS

Alain Bouet

Alix Barbet

A propos des balnéaires, Alain Bouet a noté 21 bains privés sur 800 maisons à Pompéi. Il faudrait ajouter que ce sont généralement des bains d'époque ancienne, la décoration est souvent du 2^e ou du 3^e style. Cette proportion peut sans doute s'expliquer par l'absence, à cette époque, de thermes publics. Il en est probablement de même en Narbonnaise ; les thermes publics ont dû remplacer progressivement les thermes privés. Par ailleurs, la surface fouillée n'intervient-elle pas dans le décompte des balnéaires ou pièces chauffées plus nombreuses à Vienne, Vaison ou Orange, selon Alain Bouet ? Enfin, on note sur des sites tels que Brignon ou Glanum, pour la salle de bain comme pour la chambre à coucher, la disparition de particularités architecturales (alcôve, emplacement dévolu à la baignoire) et l'adaptation du décor à cette nouvelle partition de l'espace.

Roger Hanoune

Je me demande pourquoi la présence d'un canal de chauffe serait l'indice d'une salle à fonction thermique. Pourquoi n'y en aurait-il pas pour une salle d'habitation chauffée ?

Alain Bouet

Peut-être me suis-je mal exprimé. Le canal de chauffe se compose de deux murets aménagés au devant de la bouche du *præfurnium*. Ces deux murets soutiennent une chaudière, celle-ci témoigne d'une circulation d'eau et donc de l'existence de bains.

LE DÉCOR PEINT DE LA MAISON

Raymond Sabrié

Alix Barbet

Au sujet des élévations et des restitutions d'élévations, il conviendra d'ouvrir à nouveau le dossier, car la découverte croissante de peintures complètes modifie à certains égards les études de proportions faites par le passé. Il me semble qu'il y a des pièces plus hautes que d'autres, à l'image de ce que l'on voit à Pompéi, et la restitution qui a été faite pour Aix me paraît encore valide, d'autant que l'on sait que les étages ne couvraient pas nécessairement toute la surface de la maison. Ce qui est valable pour des ailes secondaires, comme à Narbonne dans la maison à portiques où on a effectivement des pièces toutes petites, très étroites et très hautes, ne l'est pas pour le corps de bâtiment principal, les exemples sont nombreux.

Anne Le Bot-Helly

Je voudrais revenir sur la question de la hauteur des pièces et par là même, de la nature des matériaux de construction. Le mode de construction des murs peut avoir des incidences sur la hauteur des parois. A Vienne, la très grande majorité des décors peints du I^{er} siècle ne dépasse pas 3 m à 3 m 30. L'élévation des murs est en pans de bois si l'on en juge par les restes de sablières que l'on retrouve assez systématiquement. La zone 3 du décor n'existe pas, ou peu, si ce n'est pour les murs de fond de portique. Le problème reste posé pour les décors de la fin du II^e siècle lorsque les pièces mesurent 60 m², le plafond doit être plus haut, mais nous disposons à ce jour de très peu d'exemples de peintures de cette période car les décors sont le plus souvent constitués de placages de marbres. L'existence d'arêtes de poisson au revers des enduits ne justifie pas à elle seule une construction en pans de bois ; ce peut être uniquement le témoin d'un enduit de terre sur un mur maçonné.

Alix Barbet

Sur une peinture de Soissons, nous avons retrouvé au dos des accrochages en chevrons qui semblent indiquer que c'était du pisé, et cela correspond à une hauteur de 4 m 45, de même à Narbonne. Nous ne sommes pas certains que les chevrons entraînent obligatoirement une construction en pisé, mais elle est vraisemblable.

Raymond Sabrié

A Narbonne, toutes les cloisons sont quasiment à pans de bois. Nous avons trouvé l'empreinte des raidisseurs, ce qui explique d'ailleurs le fait, que ces cloisons soient tombées d'un seul bloc : la poutre a entraîné la cloison dans sa chute.

Benoît Helly

Deux petites précisions. Je ne pense pas que le fait d'avoir des négatifs d'architecture de terre exclut obligatoirement la présence de pisé, car il existe différents types d'accrochage sur un mur de terre ; restons donc prudents dans l'utilisation du terme de pisé. En outre, pour ce qui est de Narbonne, dans la mesure où les peintures ont plutôt tendance à tomber en feuilletage ou en biais, et non d'un seul coup, il me semble que nous avons affaire là à un effondrement volontaire, total, de la pièce. Cela ne peut pas résulter d'une destruction progressive.

APPROCHE MORPHOLOGIQUE ET FONCTIONNEMENT DE LA MAISON

Jean-Marc Mignon

Benoît Helly

Enfin, une question provocatrice sur l'organisation de la trame urbaine et des découpages des maisons. Nous avons vu à Nîmes des îlots réguliers, des maisons régulières. Peut-on penser qu'il s'agit d'une volonté municipale, de mettre en vente des lots ainsi délimités, avec des maisons vendues en quelque sorte, clef-en-main ?

Jean-Marc Mignon

Sans aller jusqu'à la notion de maison vendue clef-en-main, il ne fait pas doute que les parcelles sont dimensionnées pour un produit fini, la maison urbaine. Il y a interaction entre la parcelle que l'on met à disposition pour le produit que l'on va construire dessus et le produit à construire qui détermine, à priori des dimensions de parcelles.

Hugues Savay-Guerraz

En ce qui concerne le deuxième état des maisons d'Orange, a-t-on des indications sur la nature des cours à portiques ?

Jean-Marc Mignon

Sur le site de la RHI Saint-Florent à Orange, dans les maisons du second état, il semble qu'il y ait de la terre. Contrairement aux maisons du premier état, il n'y a pas trace de couche de gravier ou de pierre concassée. Les données de la fouille sont certes lacunaires, mais elles permettent néanmoins d'attester l'absence d'un traitement spécifique du sol tel que celui des cours. Il semblerait donc qu'il y ait eu à cet emplacement des jardins.

LA MAISON ET LA VILLE

Jean Guyon

Roger Hanoune

Je suis très surpris de ne pas entendre parler du Bas-Empire.

Jean Guyon

S'agissant du silence sur le Bas-Empire, il tient à deux choses : d'abord, à l'objet même de ce colloque, qui a été organisé dans la perspective de la publication de sites urbains du Haut-Empire ; ensuite, et, plus fondamentalement, au fait que dans notre groupe de travail sur la topographie de Gaule méridionale nous n'avons guère d'exemple avéré de maisons pour l'antiquité tardive, ce qui pose un problème historique de premier ordre.

Pierre Gros a justement mis en relation l'apparition du modèle classique de la *domus* avec l'*adlectio* au sénat des élites gauloises, ce qui revient à établir un parallèle entre un mode d'habiter la ville et une ascension politique. Or, politiquement, les villes de la région ne périssent pas au IV^e siècle, certaines, comme Aix, devenant alors capitale provinciale, tandis qu'au début du siècle suivant Arles accueille la préfecture du prétoire des Gaules. Mais où habitaient alors les Aixois, les Arlésiens, et d'autres encore ? C'est une question à laquelle notre petit groupe de travail est pour l'instant incapable de répondre.

A Aix, par exemple à la périphérie, les fouilles anciennes et récentes, montrent bien un abandon, d'ailleurs relativement progressif, des riches *domus* du Haut-Empire, et au centre-ville, la difficulté tient sans doute à l'appréhension que nous pouvons avoir de ce qu'est l'abandon d'un site. Quand Michel Fixot, Lucien Rivet et moi-même avons fouillé la cour de l'archevêché, nous y avons trouvé les sols en béton, parfaitement conservés d'une *insula* du I^{er} siècle, et au-dessus, des niveaux du XII^e siècle ;

nous aurions sans doute conclu à un abandon et à une désertion précoces du site, si nous n'avions su qu'à proximité, se trouvait la cathédrale ; mais en fait, les bâtiments romains ont bien été occupés de façon continue, au prix de quelques modifications, jusqu'à l'époque romane.

A Arles de même, dont Marc Heijmans parlerait mieux que moi, le seul habitat incontestablement attribuable à l'antiquité tardive tient sans doute pour l'essentiel, à l'utilisation systématique qui a été faite des alvéoles du cirque pour y installer des maisons, ou encore à des installations sommaires dans l'entrecolonnement de la place au-dessus des cryptoportiques. Rien là qui doive à l'image d'une ville capitale, tandis qu'à la périphérie et à Trinquetaille, sur l'ensemble des sites qui circonscrivent sans doute le quartier résidentiel de la ville, on note surtout des incendies, suivis d'un abandon, ou de réoccupations assez frustes. Mais peut-être faudrait-il relancer le débat par une discussion avec les spécialistes des mosaïques ?

Catherine Balmelle

Je crois me souvenir qu'une mosaïque d'Orphée, incontestablement tardive, a été découverte à Arles, Paul-Albert Février l'a publié dans le tome I de *l'Histoire de la France urbaine*.

Philippe Leveau

Un mot sur le problème du quartier. Je crois qu'il faut faire une différence entre la possibilité archéologique d'un quartier et sa réalité objective. Il ne s'agit pas de mettre en doute l'existence même du quartier, qui recouvre en latin une réalité administrative sous le terme de *vicus*, mais de se demander plutôt si les quartiers obéissent aux mêmes divisions culturelles que les nôtres. Est-ce qu'il existe des quartiers d'artisans, de marchands ? Certainement pas, la présence des boutiques près des maisons montre des relations avec l'habitat qui sont différentes. L'orientation, la localisation des commerces n'est pas la même. Il faudrait réfléchir sur le sujet, mais dans le principe la recherche est difficile.

Jean Guyon

Oui, le principe de la recherche est difficile ; mais nous avons voulu dans notre groupe de travail, au moins marquer qu'il y avait un débat en faisant place à cette question de quartier dans notre rapport : un débat que nous pourrions au moins ébaucher ici, sans le clore ; il y faudrait un autre colloque, si les temps étaient mûrs !

Philippe Leveau a eu raison de rappeler que les Anciens connaissaient le terme de *vicus* pour distinguer le quartier et que nous aurions tort, nous archéologues, d'imaginer que ces quartiers obéissaient aux mêmes divisions culturelles que les nôtres. Mais dans l'antiquité, la notion de quartier répondait bien à des divisions culturelles, et pas seulement topographiques. Pour répondre aux souhaits de Roger Hanoune, j'en donnerai un exemple pris dans une très basse antiquité. A Clermont, et sans doute ailleurs (je cite de mémoire), Grégoire de Tours parle d'un "quartier chrétien", *vicus quem christianorum vocant*, pour désigner une zone écartée où se situaient, de son temps, cimetières, basiliques et oratoires, mais où il imagine que s'était installée originellement la communauté chrétienne en butte aux persécutions. Ce texte et quelques autres, constituent sans doute autant de reconstitutions abusives du passé qui ont pesé sur une certaine reconstitution que l'on s'est faite des origines chrétiennes. Mais le fait que l'on ait parlé, au VI^e siècle, de "quartier chrétien", peut laisser supposer qu'à la même époque, les contemporains avaient à la bouche, ou dans l'oreille, d'autres appellations semblables, pour d'autres quartiers d'artisans, de groupes ethniques ou religieux. La réalité du quartier n'est donc pas niable ; mais quelle représentation pouvons-nous en avoir ? C'est une autre question !

Pascale Chardron-Picault

Il serait bon de ne pas renoncer à la notion de quartier et particulièrement à celle de quartier artisanal. Les recherches en Narbonnaise, en Germanie et en Belgique tendent à confirmer une imbrication des pièces artisanales avec des salles résidentielles des grandes *domus*. Récemment à Autun, a été fouillé un quartier artisanal *intra muros*, d'une superficie d'un hectare, implanté en périphérie de l'enceinte. Il comprend quatre *insulae* dont un îlot fouillé en totalité, qui a livré sur 80 % de la surface au sol, des locaux artisanaux avec une séparation des activités bien précise entre les bronziers, ensuite à partir du II^e siècle, une diversification des activités. Nous n'avons jamais remarqué de suppression d'un quartier artisanal au profit d'une *domus*. Il est évident, que les pièces d'habitation sont difficiles à distinguer, puisqu'on peut les confondre avec des pièces de stockage ou des pièces destinées au tournage de certains objets, mais il est possible de restituer vraisemblablement un étage réservé à l'habitat modeste comparable à celui qui a été étudié à la Villa Roma ou au Verbe incarné. Il faudrait, dans une nouvelle problématique, reposer les principes d'implantation des zones artisanales, l'exemple d'Autun, n'étant sans doute pas un cas particulier.

Philippe Leveau

Il n'y a aucune raison pour qu'il n'y ait pas de concentration d'artisans. En Afrique du Nord, nous avons relevé également des maisons, construites sur d'anciennes installations artisanales. Il est évident que ce sont les fouilles de sauvetage qui nous éclaireront sur ces dispositions. Faux problème que tout cela. Seules les publications permettront, du moins en théorie, d'élaborer des modèles sur ce type d'installations et leur évolution.

..... Alix Barbet

Je crois me rappeler un article de Ropger Wuillemain sur certaines figurations à Pompéi, de symboles dont il pense qu'ils pourraient signifier le nom de la rue du quartier. Il y a là, une piste de recherche intéressante.

..... Jean-Paul Jacob

Je voudrais revenir sur l'idée de maison témoin, pour essayer de trouver un élément de réponse dans ce que nous a présenté Nuria Nin à propos d'Aix. Il m'a paru intéressant de constater que dans le centre-ville, autour du forum, où des décrets d'urbanisme public règlent apparemment le quartier de manière extrêmement stricte, les possibilités d'adaptation à un plan type sont relativement réduites. Ce que nous avons vu ressemble tout à fait à du lotissement pur et simple, alors que sur les marges de la ville, au nord et à l'ouest, où sans doute la maîtrise foncière, publique est plus lâche, davantage de libertés ont été prises dans l'occupation du sol. Ce qui aboutit à une sorte de paradoxe qui fait que, les quartiers du centre public de la ville semblent moins luxueux que ceux des écarts. Finalement on est plus près de Neuilly que de l'avenue de la Grande Armée, toute proportion gardée. Pour revenir à une autre idée qu'évoquait Roger Hanoune tout à l'heure ; l'absence du Bas Empire est certes surprenante et Jean Guyon y a apporté des éléments de réponse, mais pour ma part, j'ai été frappé au cours de ces deux derniers jours par une autre grande absence, celle de l'habitat pauvre. Nous pourrions donner un peu vite l'impression que l'habitat archétypal de ces époques là, est fait de grandes maisons de plusieurs centaines de m² avec mosaïques et peintures ... Mais où sont les pauvres là-dedans ? Cela renvoie à un problème qui est à la fois un problème d'ordre scientifique et de gestion du patrimoine. Nous devrions peut-être nous interroger, en fait, sur la pertinence et la façon de pratiquer certains diagnostics préalables à des opérations de sauvetage, où des vestiges relativement ténus comme ceux de l'habitat pauvre ou ceux du Bas Empire sont laissés pour compte dans un certain nombre de villes, parce qu'on n'a pas envie de les exploiter, ou parce qu'on ne sait pas encore les identifier. Pour ma part, je crois que nous faisons suffisamment de fouilles préventives, systématiques. En PACA, on nous accuse d'ailleurs d'en faire un peu trop. Quant aux diagnostics, nous essayons vraiment de les établir en procédant à de grands décapages quand c'est possible, de façon là aussi, à ne pas laisser passer trop de choses infimes. Nuria Nin pourrait témoigner que les prospections de Sextius-Mirabeau, et de bien d'autres sites, ont permis de trouver des structures agraires souvent ténues. Le problème est historique, nous ne pouvons pas tout appréhender.

..... Joëlle Dupraz

A propos de l'habitat populaire, à Alba, sur le site de Bagnols, la fouille correspond à un quartier organisé autour d'un sanctuaire. On a pour l'époque indigène et jusqu'au II^e siècle, un petit habitat extrêmement modeste qui se développe sur 50 m² au grand maximum. La population qui y vit est manifestement différente de celle des abords du centre monumental. Il semble bien aujourd'hui, que la dichotomie très visible dans la topographie s'explique par la préexistence de ce quartier très spécifique auprès du sanctuaire.

..... Dominique Carru

A Vaison, les plus modestes habitats, les immeubles dits de rapport, font 840 m² au sol. Dans la mesure où le centre-ville reste à fouiller, je me demande si ces habitats cellulaires ou minuscules existent réellement.

..... Benoît Helly

Sur la réunification des îlots et la suppression de l'habitat dont on a très souvent parlé, a-t-on dans la littérature des indications d'expropriation au détriment du privé pour le public, et par exemple, la mention de procès et de versements d'indemnités qui nous donneraient des idées sur le coût d'une maison ? Qui veut répondre ?

..... Lucien Rivet

Nous savons qu'il existe un certain nombre de lois émanant des pouvoirs centraux et interdisant régulièrement les débordements sur les rues, ceci nous montre que tout cela est bien connu. ■